



Témoign

Par **Laura952**, le **25/06/2011** à **00:34**

Bonjour,

Je suis témoin d'un vol avec effraction sur un véhicule.

Ce vol à été commis par mon ex-compagnon.

A notre rupture j'ai décider d'apporter mon témoignage à la plainte en cours en dénonçant la personne concerner, j'étais présente au moment des faits mais je n'ai en aucun cas participé à ce vol.

Suite à ma déposition, l'agent de police à convoquer mon ex-compagnon ce qui est normal, mais l'agent m'a appeler pour effectuée une confrontation donc cela veut dire qu'il nie les faits ou m'a impliquée dans les faits.

Est-il plausible que je passe du témoin au complice?

Je redoute vraiment cette confrontation car mon ex-compagnon à une très bon éloquution.

Merci de me répondre dans le doute.

Cordialement.

Par **mimi493**, le **25/06/2011** à **00:55**

Vous accusez une personne d'un délit, c'est normal qu'il y ait confrontation.

Faites-vous assister par un avocat si vous avez peur

Par **Laura952**, le **25/06/2011** à **01:39**

merci de votre réponse.

Etes vous dans la possibilité de me conseiller un avocat?

Cordialement..